CAES inserm
Faire ensemble

Janvier 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
7, 8 et 9 février 2023

Dates limites d'inscription :

• RETRAITÉS
3 février - Exposition Ramses L'or des pharaons
10 février - Théâtre Al Capone
Prochaine randonnée : 14 février

• VACANCES
28 février - Séjours club
24 février - Calvi, Soustons, La Palmyre, Balaruc-les-Bains, Chamonix, Le Mont-Dore, Prapoutel-les-7-Laux
13 mars - Autres séjours

• JEUNESSE
6 février - Séjours printemps
10 février - Subvention Centres de Loisirs Sans Hébergement

• SPORTS
1 mars - Maroc en VTT

Édito

En cette période de l'année nos jeunes adorent profiter des bienfaits de la montagne et profiter du plaisir que peuvent procurer les sports de glisse. Malheureusement, nous savons que ces activités sont coûteuses et ne sont pas à la portée de toutes les bourses.
Le Caes aide les familles en subventionnant jusqu'à 85 % ces activités, mais en plus il octroie une aide complémentaire à l'activité ski. Nous vous rappelons qu'elle est destinée aux jeunes de 3 à 20 ans (jusqu'à la veille des 21 ans) qui partent à la montagne en hiver dans le cadre d'un séjour subventionné par le Caes. Pour un séjour proposé par le Caes, cette aide est versée après le règlement du séjour, et pour un séjour choisi par les parents, elle est versée avec la subvention a posteriori.

La subvention est attribuée aux agents sous conditions de ressources (quotient familial inférieur à un certain montant revalorisé chaque année, 15 778 € en 2023).
Son montant varie entre 50 et 115 € en fonction du quotient familial. Elle est versée au maximum tous les deux ans.
Les agents n'ont pas à présenter de justificatif. Elle ne peut pas être déduite du solde de la facture du séjour que doit payer l'agent.

Kader Boulanouar
Christine Leste-Lasserre
Responsables du Secteur Jeunesse

Actualités

Élections Caes Inserm

À l'occasion des élections au Conseil d'Administration du Caes Inserm, nous avons mis à votre disposition une rubrique « Élections des adminitrateurs du Caes ».
Vous y trouverez toutes les informations concernant ces élections.

Vous pouvez également trouver ces informations sur le site Inserm Pro > L'Institut > Instances et élections > Comité d'action et d'entraide sociale.

Bulletin 2023

Vous pouvez dès à présent consulter le Bulletin 2023. Parcourez les activités des secteurs en 2022, les chiffres de la mandature 2019-2023, ou les photos des 50 ans du Caes Inserm. Toutes ces informations et bien plus sont disponibles dans ce nouveau numéro de notre Bulletin.

Vacances :
Catalogue Été 2023

N'oubliez pas de choisir votre destination pour cet été ! La France où l'étranger, en séjour club, pension complète ou demi pension. Consultez dès maintenant notre catalogue en ligne.
Dates limite d'inscription :

- **28 février :** Séjours-club : les Baléares (Minorque) et la Grèce (Îles de Kos).
- **24 février :** Calvi, Soustons, La Palmyre, Balaruc-les-Bains, Chamonix, Le Mont-Dore, Prapoutel-les-7-Laux.
- **13 mars :** Autres séjours.

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»

Secteur Jeunesse

Au revoir 2022...
En route pour 2023 !

Le secteur Jeunesse vous espère prêts pour une nouvelle année 2023 encore plus belle et pleine de découvertes.
En ce début d'année nous vous annonçons une bonne nouvelle : le Conseil d'administration (Cnas) a répondu favorablement à la demande du secteur Jeunesse d'augmentation des plafonds journaliers et a validé les nouveaux plafonds de Jeunesse 1 pour les séjours de colonies sélectionnées par le secteur.

Nouveaux plafonds de subvention Jeunesse :

- Pour les séjours ski et les séjours à l'étranger, les 15 premiers jours : **140 € au lieu de 125 €**
- Pour les séjours en France les 15 premiers jours : **130 € au lieu de 115 €**
- Pour tous les séjours, au-delà du 15ème jour : **103 € au lieu de 92 €.**

N'oubliez pas que les demandes de subventions doivent être envoyées avant le départ. Ceci est vrai pour d'autres types de demandes aussi. Veillez à bien consulter le site en amont pour connaître et respecter les conditions afin d'éviter des refus de prise en charge. Lien à consulter https://pro.inserm.fr/caes/activites/jeunesse

Vacances de printemps

Inscription encore possible pour les propositions de séjours Printemps jusqu'au **lundi 6 février**.

Vous y trouverez des propositions de séjours pour vos enfants de 4 à 17 ans, touchant différentes thématiques : des vacances à la carte, des aquatiques, des séjours linguistiques, multi-activités, nature et animaux et des vacances sportives.

Cliquez ici pour consulter la brochure des séjours proposés et le guide pratique pour effectuer une demande.

Soutien scolaire

La subvention "Soutien scolaire" mise en place exceptionnellement en 2021 et prolongée par le Cnas pour l'année 2022 a pour objectif de prendre en charge une partie des dépenses engagées pour le soutien scolaire de vos enfants.

Vous avez jusqu'au **lundi 13 février** pour envoyer vos demandes de subvention pour l'année 2022.

Plus d'informations...

Centres de Loisirs

Les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ou les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont des lieux d'accueil recevant les enfants à la journée à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs. Ces centres peuvent être :

- territoriaux, (communaux, départementaux, régionaux)
- proposés par des associations loi 1901
- proposés par des organismes de recherche (CNRS, Inra, Universités).

Vous avez jusqu'au **vendredi 10 février** pour envoyer vos demandes de subvention. Plus d'informations...

Retrouvez toutes ces informations et d'autres sur notre site web du Caes, rubrique Jeunesse.

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web

caes.inserm.fr

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»
Caes Inserm - 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICÊTRE

CAES inserm
Faire ensemble

Février 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
4 avril 2023 : Arrêt des comptes

Dates limites d'inscription :

• **RETRAITÉS**
10 mars - Conférence de la Place des Pyramides à la Place de Vendôme
13 mars - Exposition Manet-Degas
Prochaine randonnée : 21 mars
• **VACANCES**
13 mars - Autres séjours
• **SPORTS**
1 mars - Maroc en VTT
• **LOISIRS-CULTURE**
31 mars - Week-end à Málaga

Actualités

Élections Caes Inserm

À l'occasion des élections au Conseil d'Administration du Caes Inserm, nous avons mis à votre disposition une rubrique « Élections des adminitrateurs du Caes ».
Vous y trouverez toutes les informations concernant ces élections.

Vous pouvez également trouver ces informations sur le site Inserm Pro > L'Institut > Instances et élections > Comité d'action et d'entraide sociale.

Édito

Secteur Sports

Le Caes met en place, à l'initiative du secteur Sports et du secteur Clas, une nouvelle subvention qui vous permettra à vous, agents, votre conjoint et vos enfants à charge de 21 à 26 ans, de bénéficier d'une subvention pour vos activités sportives, culturelles et de loisirs.

Cette subvention est destinée à prendre en charge une partie des frais d'une (ou plusieurs) activité(s) sportive(s), culturelle(s) ou de loisir(s) pratiquée(s) dans des clubs, mairies, collectivités, associations etc., de façon régulière à l'année. Elle concerne toutes les activités sportives, culturelles ou de loisirs à l'exception des activités diplômantes ou des formations en ligne, du coaching sportif individuel, des activités de bien-être ou de sophrologie, la chasse ou la pêche.

Le plafond est de 250 € par an et par personne et la subvention est calculée d'après le taux standard 10-60 % (le plafond pourra être ajusté à la baisse en fonction du nombre de demandes afin de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée).

La date limite d'inscription est fixée au 30 septembre 2023, les dossiers pouvant être complétés (facture..) avant le 15 novembre 2023. Vos dossiers seront à envoyer à l'adresse suivante : subvention-slc.caes@inserm.fr.

Cette nouvelle subvention se substitue à celle que vous pouviez obtenir au niveau de vos Clas d'appartenance (les subventions individuelles a posteriori) mais également celle que vous ou votre conjoint pouviez avoir via l'achat de coupons sport ANCV.

Cette nouvelle mesure veut simplifier et accroître vos possibilités de subventionnement et vous apportera de nombreux avantages :
• un seul interlocuteur pour vos demandes, c'est-à-dire le Caes d'où moins de confusion.
• un même traitement, c'est-à-dire un même plafond et un même taux de subvention pour tous, quel que soit le Clas d'appartenance.
• la prise en compte de votre conjoint et de vos enfants de plus de 21 ans et jusqu'à 26 ans à charge.
• gain de temps pour les responsables Clas avec l'arrêt du calcul de la subvention individuelle a posteriori, processus essentiellement administratif et chronophage.

Nous espérons que vous serez nombreux à pouvoir utiliser cette nouvelle disposition qui nous semble apporter une meilleure réponse à vos attentes.

Olivier Lefebvre
Responsable du secteur Sports

Votes du Cnas de février

Les élus du Cnas ont voté :
• La suspension du plafond annuel de subvention pour 2023.
• Le catalogue été 2023 pour le secteur Jeunesse.
• Un week-end à Málaga prévu en décembre pour le secteur Loisirs-Culture.
• Une nouvelle subvention Sports, Loisirs et Culture à l'année proposée par le Secteur Clas et Sports.
• La poursuite de l'étude de l'achat d'un nouveau mobile home pour le secteur Vacances.
• Le budget du Caes pour 2023 de 2 450 008 €.

Secteur Loisirs-Culture

Week-end à Málaga

3 jours et 2 nuits
du 2 au 4 décembre 2023

Programme

Jour 1
Départ de Paris Charles de Gaulle, décollage à 9h30 à destination de Málaga, arrivée vers 12h.
Arrivée en fin de matinée et déjeuner au restaurant et installation à l'hôtel. Visite du centre historique avec votre accompagnateur, puis temps libre en fin de journée pour profiter du marché de noël et des animations de la ville. Soirée et dîner libre, nuit à l'hôtel

Jour 2
Petit-déjeuner. Matinée libre puis rendez-vous pour un déjeuner sur les hauteurs de Málaga, trajet aller en bus privé. Après le déjeuner, descente vers le coeur historique de la ville, votre accompagnateur vous guidera au travers d'une découverte de l'Alcazaba et de ses superbes jardins, un cheminement qui vous conduira, en pente douce, de cette imposante forteresse vers le centre historique de la ville.
En début de soirée, rendez-vous devant la Manquita, pour vous emmener dîner au « Pimpi », le restaurant d'Antonio Banderas ! Entre le charme du lieu et son ambiance, la soirée devrait vous laisser quelques souvenirs… Nuit à l'hôtel.

Jour 3
Petit-déjeuner. Visite guidée du Musée Picasso qui abrite quelques 200 oeuvres provenant de la collection privée de deux membres de sa famille.
Déjeuner et temps libre pour profiter de vos dernières heures sur place. Rendez-vous dans le hall de l'hôtel vers 16h pour votre transfert vers l'aéroport. Arrivée à Paris à 21h30.

Prix : 620 €/personne
sur une base de 30 personnes.
Taux de subvention standard 10-60 %

Ce tarif comprend : le vol aller-retour Paris Málaga, l'hébergement en chambre double dans le centre-ville (hôtel 3*), les petits-déjeuners des jours 2 et 3, la taxe de séjour, le déjeuner du jour 1 et 2, le dîner du jour 2, les visites guidées et accompagnées mentionnées au programme, les transferts en bus privé, l'assurance annulation, les services d'un accompagnateur de Paris à Paris.

Ce tarif ne comprend pas : le supplément single 150 € pour les 2 nuits (non subventionné).

Formalités : Passeport ou carte d'identité en cours de validité.

Une permanence informations touristiques est proposée par votre accompagnateur les matins des jours 2 et 3 de 8h à 9h30 pour vous conseiller sur votre temps libre.

Date limite d'inscription : 31 mars

Retrouvez toutes ces informations et d'autres sur notre site web du Caes, rubrique Loisirs-Culture ou écrivez-nous à loisirs-culture.caes@inserm.fr

Vacances : Catalogue Été 2023

N'oubliez pas de choisir votre destination pour cet été ! La France où l'étranger, en séjour club, pension complète ou demi pension. Consultez dès maintenant notre catalogue en ligne.
Dates limite d'inscription : **13 mars**

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web
caes.inserm.fr

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»
Caes Inserm - 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICÊTRE

CAES inserm
Faire ensemble

Mars 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
4 avril 2023 : Arrêt des comptes

Dates limites d'inscription :

• RETRAITÉS
16 juin - Sortie culturelle à Vichy
Prochaine randonnée : 18 avril
• JEUNESSE
4 mai - Séjours été

Édito

Secteur Retraités

Le début de mon propos n'aura pas changé par rapport a celui de l'année dernière, le secteur Retraités est toujours aussi dynamique.

Demain, dans un an, ou plus tard vous serez à la retraite. Sachez qu'à ce stade vous continuerez à pouvoir bénéficier des activités proposées par le Caes

- au niveau local en vous rattachant à un Clas (Comité Local d'Action Sociale), celui de votre dernière affectation ou celui le plus proche de votre domicile. N'oubliez pas de signaler votre départ au Clas choisi pour continuer à recevoir la documentation sur les activités qu'il organise
- au niveau national pour les vacances, la jeunesse, les voyages, le sport, le secteur Loisirs-Culture et le secteur Solidarité et Handicap.

Vous trouverez tous les renseignements à propos de ces activités sur le site du Caes.

Au sein du Caes il existe aussi un secteur Retraités très actif en Île-de-France et qui propose toute l'année des visites d'expositions, un repas de fin d'année, la traditionnelle galette, des concerts et du théâtre. Mais aussi hors de l'Île-de-France, des sorties culturelles d'un jour ou 2 : pour 2023 Le Havre en mai et à l'automne Vichy et Auxerre et les 150 ans de Colette à St Sauveur en Puisaye.

Chaque année un séjour d'une semaine appelé « Retrouvailles », est programmé, séjour détente et culturel qui regroupe pour une semaine les agents de toute la France, pour cette année il aura lieu en Ariège.
Pour les plus sportifs une semaine de randonnée en étoile à partir d'un hébergement fixe, en 2023 séjour en Mayenne pour découvrir le bocage Normand.

Le secteur Retraités c'est encore un groupe d'une trentaine de personnes qui participent tous les mois à des randonnées pédestres en Île-de-France.

Pour être tenu au courant de ces activités il vous suffit de vous inscrire au fichier des retraités à votre départ à la retraite n'hésitez pas à vous adresser à :
retraites.caes@inserm.fr

Les activités proposées par le secteur Retraités (expo, sortie etc) sont ouvertes, dans la limite des places disponibles aux ouvrants droit actifs (sauf les Retrouvailles)

Nicole Lacaze
Responsable du secteur Retraités

Actualités

Élections Caes Inserm

À l'occasion des élections au Conseil d'Administration du Caes Inserm, nous avons mis à votre disposition une rubrique « Élections des administrateurs du Caes ».
Vous y trouverez toutes les informations concernant ces élections.

Vous pouvez également trouver ces informations sur le site Inserm Pro > L'Institut > Instances et élections > Comité d'action et d'entraide sociale.

Le secteur Retraités

Le secteur Retraités a pour vocation de maintenir le contact entre les agents retraités de l'Inserm ayant tissé des liens durant leur vie professionnelle. Inscrits au fichier, vous pouvez recevoir toutes les informations sur l'ensemble des activités du Caes avec les flashs, les bulletins, et par mail.

Comment s'inscrire?

Pour s'inscrire il suffit de remplir et de retourner ce formulaire au secteur Retraités par courrier électronique à retraites.caes@inserm.fr ou par courrier postal à :

Secteur Retraités - Caes Inserm
93 Avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

Billetterie en ligne

Vous voulez avoir accès à la billetterie en ligne ? Assurez-vous que vous êtes bien inscrits au fichier Retraités.

Lettre Inserm Pro

Vous voulez recevoir la lettre Inserm Pro? Vous devez vous inscrire en suivant ce lien ou depuis le site https://pro.inserm.fr/

Secteur Retraités

Amiens - 2022

Sorties culturelles

Les sorties culturelles ont pour objectif de découvrir une ville en deux jours et une nuit et de permettre à nos retraités de voir les sites à ne pas manquer. Le secteur organise deux sorties culturelles par an.

Théâtre, concert et spectacle

Le secteur Retraités propose d'assister à différents concerts, spectacles ou pièces de théâtre en région parisienne. Une offre riche et éclectique pour tous les goûts !

Conférence - 2019

Expositions et conférences

Un programme d'expositions et de conférences varié vous est proposé tout au long de l'année.
Consultez notre site web pour accéder au programme 2023.

Randonnées

Randonnées mensuelles

Nous avons un groupe de randonneurs retraités qui tous les mois se retrouvent pour une randonnée près de Paris.
Pour y participer il est nécessaire d'adhérer à la Fédération Française de Randonnée Pedestre (FFRP), l'adhésion est subventionnée par le secteur.
Date des prochaines randonnées :
18 avril, 23 mai et 20 juin 2023

Randonnée septembre 2022

Randonnée mars 2023

Randonnée en étoile

Randonnée en étoile - 2022

La randonnée en étoile a lieu une fois par an. 7 jours de randonnée avec un hébergement fixe. Un plaisir de passer du temps ensemble en pleine nature !

Retrouvailles

Les Retrouvailles sont l'activité phare du secteur Retraités, elles rassemblent chaque année des retraités de toute la France pour une semaine riche en convivialité et en visites culturelles.

Elles sont organisées chaque fois dans un lieu d'intêret culturel et patrimonial différent. Une semaine remplie de souvenirs, de partage, de découvertes et de divertissement qui enchante nos retraités.

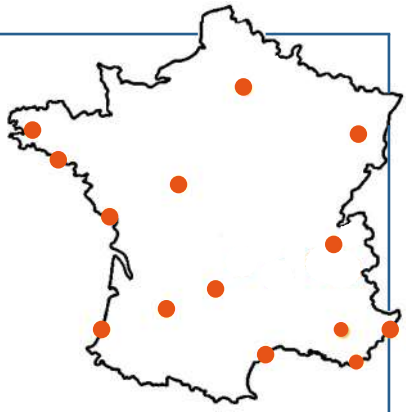

Lieux des Retrouvailles depuis la mise en place de l'activité.

Retrouvez toutes ces informations et d'autres sur notre site web du Caes, rubrique Retraités ou écrivez-nous à retraites.caes@inserm.fr

Nos retraités prennent la parole...

Nous avons demandé à nos retraités de nous écrire quelques mots sur leurs expériences dans les activités du secteur Retraités. Voici leurs témoignages :

"Les retraités baroudeurs du Caes ? Diantre ! Par monts et par vaux, ils sont. Des aventuriers quelques peu calmés par les années passées mais qui résistent au désabusement. Des marcheurs qui peuvent encore faire souffrir les godasses. [...] Des retrouveurs de retrouvailles qui investissent quelques belles régions et leurs spécialités pour le plaisir gastronomique.
Et après avoir lu ces lignes ça vous dit pas de venir avec nous? Réfléchissez, il n'y a que situations positives quand on se met en route."

Philippe et Christiane

◇◇◇

"Voilà quelques mots sur les sorties Caes ;
Nous apprécions particulièrement les sorties culturelles de 2 jours permettant de visiter une ville. Les destinations sont très bien choisies et organisées avec un programme équilibré. Ayant un conférencier pendant toutes les visites, nous pouvons ainsi découvrir le maximum de monuments, rues, places ainsi que l'histoire. En outre, nous pouvons retrouver d'autres personnes du Caes et c'est un grand moment de convivialité et d'amitié. Les hôtels sont bien situés, en plein centre, ce qui permet de ne pas perdre de temps et de profiter au maximum"

Brigitte et Bertrand

◇◇◇

"Ayant bénéficié depuis plusieurs années des activités proposées par le secteur retraités je me permets de confirmer que c'est très difficile de faire un choix tant c'est vaste. Je dirais actuellement que ce que j'apprécie sont les sorties culturelles de 2 jours qui permettent non seulement de se retrouver, mais également de s'enrichir culturellement. Je conclurais en confirmant que les activités proposées sont attrayantes et de bonne qualité."

Annie-Christine

Marseille 2021

Randonnée en étoile - 2019

"Depuis la création des Retrouvailles des Retraités du Caes Inserm, il y a quelques années déjà, j'ai toujours participé avec grand plaisir à cette activité du Caes qui était pour moi importante, me permettant de retrouver chaque année des collègues devenus des amis de toute la France et de Paris.

Quitte à repousser ou annuler d'autres occupations ou voyages prévus parfois à ces dates, j'ai toujours attendu avec impatience ces occasions de parcourir différentes régions de France déjà visitées ou connues ou jamais visitées ou vues, ainsi que de nouveaux sites, en compagnie d'ami(e)s dans une ambiance sympathique et conviviale dans des lieux chaleureux où l'on trouve toujours plaisir à se retrouver.

Je pense que c'est une excellente initiative du secteur Retraités qui pour ma part, je souhaite qu'elle puisse se poursuivre de longues années encore si notre santé le permet…

Merci à Nicole, Nadine et Soraya pour l'organisation."

Claudine

"Que te dire sur nos randonnées...
Je ne serai pas à la prochaine et ça me rend toute triste car c'est un grand bonheur de retrouver notre sympathique petit groupe, de s'aérer, de découvrir de nouveaux espaces.

J'ai commencé à randonner avec l'Inserm, c'était un de mes projets de jeune retraitée.

Quand aux petites sorties culturelles sur un ou deux jours c'est très intéressant, bonne organisation, guides toujours très passionnants et bonne ambiance. J'ai participé à Lens, Villers Cotterets, Château Thierry, Poitiers et j'en oublie. À chaque fois ce fut très bien tant sur le plan culturel que convivial.

Alors merci aux gentilles organisatrices qui ne comptent pas leur temps pour nous concocter de merveilleuses sorties."

Christiane

Poitiers - 2022

Aide à la préparation des 50 ans du Caes - 2022

"Je suis retraitée depuis 9 mois et ravie de l'être. Je peux enfin, prendre le temps de vivre et surtout faire ce que j'aime. Evidemment, je me suis immédiatement inscrite au secteur Retraités.
Pour l'instant, je n'ai participé qu'à un séjour (j'ai adoré !). Par contre, je n'ai pas encore fait de visite (manque de temps) mais je consulte très régulièrement les propositions. En résumé, le secteur Retraités est un avantage majeur pour celles et ceux qui souhaitent vivre pleinement leur nouvelle vie. Pour finir, à quand un stage de poterie ?"

Annie

◇◇◇

"À propos des randonnées Retraités : Très contente d'avoir rallié le petit groupe des marcheuses et marcheurs d'Île-de-France. Bravo à celles et ceux qui préparent et accompagnent ces belles balades à partager en toute confiance et en toute saison."

Martine

"Depuis ma retraite en 2010, j'ai eu, avec mon épouse, le plus grand plaisir de prendre part, et de participer, quand on pouvait, aux retrouvailles annuelles des retraités de l'Inserm. C'était l'occasion pour moi de retrouver d'anciens collègues que j'ai connus jadis. [...]

Mais, ce que j'apprécie le plus, dans ces échappés régionales, est le choix judicieux des lieux de ces retrouvailles qui m'ont toujours enchanté par la joliesse des magnifiques régions françaises que je délecte bien avidement, et par la beauté naturelle de leur environnement rural que je contemple paisiblement. Elles apaisent l'esprit préoccupé du moment et ravivent la gaité des vacances du présent.

Mes sincères remerciements et félicitations à Nicole et à son équipe pour leurs efforts à dénicher ces beaux lieux, et à organiser toujours efficacement ces agréables retrouvailles. Bien amicalement,

Abdellaziz

Les retraités aux 50 ans du Caes

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web

caes.inserm.fr

CAES inserm
Faire ensemble

Avril 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
13 et 15 juin 2023
Assemblée Générale
mercredi 14 juin 2023

Ordre du jour de l'Asssemblée Générale :

8h45 - 9h15 :
Enregistrement des présents

9h15 - 12h30 :
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion

14h00 - 16h00 :
Bilan et perspectives des secteurs

Assemblée Générale

Mercredi 14 juin 2023

Le Caes est une association régie par la loi de 1901 dont les salariés et retraités de l'Inserm sont membres de droit.
Comme chaque année l'Assemblée Générale est l'occasion d'examiner le bilan de l'exercice écoulé. C'est aussi un moment d'échanges et de réflexions sur l'exercice en cours et sur l'avenir.

Nous avons besoin de vous

Les votes des résolutions se font maintenant de manière électronique, ce qui permet une meilleure et plus active participation des agents à la vie du Caes. Votre présence physique à l'Assemblée Générale est néanmoins fortement encouragée !

Ce vote à distance pour l'approbation des résolutions et la désignation des nouveaux contrôleurs de gestion se déroulera en amont de l'Assemblée Générale, à partir du lundi 22 mai.
Vous recevrez prochainement par courrier électronique toutes les informations nécessaires pour pouvoir exercer votre droit de vote. Les votes devront être validés avant le **mercredi 7 juin à minuit**.

Vote des résolutions

1. Approbation du rapport moral et quitus au conseil.
2. Approbation des comptes.
3. L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 157 190 € de l'exercice 2022 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 512 059 € au 14/06/2023 (date de l'AG).
4. L'Assemblée Générale décide de maintenir pour 2022, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.
5. Nomination des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023.
6. Modifications des Statuts du Caes Inserm
L'Assemblée Générale décide à la majorité des 2/3 de modifier les statuts du Caes Inserm tel que présenté dans le document en ligne disponible sur https://tinyurl.com/3mk3st4z
Les modifications des statuts soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ont pour but principal d'inscrire formellement la possibilité de réunions du Cnas et de l'Assemblée Générale par visioconférence (articles 15 et 19). Elles permettent également de préciser les modalités de modification des statuts à l'initiative des membres de l'association (article 30) ; des corrections mineures sont aussi apportées (articles 2, 3, 11, 24, 26, 28 et 29).

Contrôleurs de gestion 2023

Les contrôleurs de gestion au Caes ont pour mandat d'évaluer l'opportunité des dépenses et leur conformité par rapport aux statuts et décisions de l'association. Ils sont au nombre de 4 titulaires (dont un sortant) et 3 suppléants.
Les contrôleurs de gestion sont désignés au cours de l'Assemblée Générale pour exercer leur mission sur l'exercice de l'année en cours.
Un appel à candidatures au poste de contrôleur de gestion pour l'exercice comptable de l'année en cours vous a été envoyé le 3 avril dernier avec une **date limite d'envoi de candidatures au 2 mai 2023**.
Nous communiquerons la liste de candidats avec les résolutions de l'Assemblée Générale.

Comment venir à l'Assemblée Générale

FIAP Jean Monnet - 30 rue Cabanis - 75014 Paris
Ligne 6 (Glacière) RER B (Denfert Rochereau).
Bus 21, 62, 68, 92.

Participation au repas de l'Assemblée Générale

Si vous souhaitez assister au repas de l'Assemblée Générale, inscrivez-vous en nous écrivant à administration.caes@inserm.fr impérativement avant le 15 mai 2023. Prix du repas : 6 €
Un ticket-repas vous sera remis le jour de l'Assemblée Générale.

Rapport moral 2022

L'année 2022 a été fortement marquée au niveau international par la guerre d'agression menée en Ukraine par les forces Russes, et au niveau national par une forte inflation, notamment sur les prix des produits alimentaires, et par une attaque brutale du gouvernement sur nos systèmes de retraite. Ces évènements, qui nous affectent tous dans nos modes de vie, se poursuivent en ce début d'année 2023.

Cette année aura été pour le Caes l'année de la reprise après la pandémie de Covid-19 qui nous a touchés depuis le début de ce mandat.
De nombreuses activités prévues initialement en 2020 et 2021 par les secteurs Voyages, Loisirs-Culture ou Sports ont pu avoir lieu en 2022. Globalement, les activités que nous avons proposées ont connu un succès exceptionnel, à l'instar des Retrouvailles du secteur Retraités ou des sorties à Londres (Loisirs-Culture), Poitiers et Amiens (Retraités), ou Marrakech (Loisirs-Culture et Sports). Ces succès sont dus sans aucun doute en partie aux taux de subvention promotionnels que nous avons appliqués et à la suspension temporaire du plafond annuel de subvention, mais aussi au regain d'intérêt des agents après 2 années de pandémie et de confinements.

Le Caes a fêté dignement ses 50 ans d'existence, avec des activités spécifiques proposées dans les Clas ainsi qu'une soirée mémorable qui a réuni 6 présidents ou anciens présidents du Caes. M. Philippe Lazar, ancien Directeur général de l'Inserm, signataire de la 1ère convention entre l'Inserm et le Caes, nous a honorés de sa présence ainsi que M. Damien Rousset, Directeur général délégué à l'administration. Au total, ce sont près de 1000 personnes qui ont pu participer aux célébrations de nos 50 ans, partout en France.

Fait rare dans l'histoire du Caes Inserm, trois syndicats (SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SNPTES-Unsa) se sont opposés en février 2022 au vote du budget, budget qui incluait pourtant une hausse très conséquente du budget des Clas, la prise en compte de nombreuses subventions à taux promotionnel, ainsi qu'une enveloppe dédiée à la célébration du cinquantenaire du Caes.

Seul le Sgen-CFDT a voté l'application en 2022 de taux promotionnels pour les centres et accueils de loisirs et pour les stages sans hébergement, le renouvellement de la subvention pour soutien scolaire du secteur Jeunesse, l'augmentation des capacités des séjours à Londres ou Marrakech des secteurs Loisirs-Culture et Sports ou encore l'achat de périodes d'occupation d'un studio à Serre-Chevalier, dans les Hautes-Alpes pour le secteur Vacances.

Le site web du Caes a été entièrement refondu, avec l'aide du Département de l'Information Scientifique et de la Communication, et est maintenant partie intégrante du site Inserm Pro, gage d'une meilleure visibilité pour nos ouvrants droit. Dans le même temps, nos autres supports de communication vers les agents et retraités ont été modernisés et améliorés pour assurer une meilleure information sur les activités et subventions proposées par le Caes.
Nous avons changé notre prestataire de billetterie, pour une prestation sensiblement améliorée pour un coût annuel divisé par 3.

Le secteur Solidarité est devenu le secteur Solidarité et Handicap, afin de bien montrer toute l'attention que nous portons à la question du handicap. Les activités sportives, culturelles et de loisirs des ouvrants et ayants droit en situation de handicap, y compris les enfants de plus de 21 ans, peuvent maintenant être subventionnées par le secteur Solidarité et Handicap.

Pour les Comités locaux, après la prise en charge au niveau national des frais bancaires et l'augmentation du plafond des week-ends Clas applicables en 2021, nous avons renforcé l'autonomie des Clas avec la possibilité de proposer 1, 2, 3 ou 4 activités « Coups de cœur » à taux promotionnels.

Nous avons introduit en 2022 des séjours à taux promotionnels dans les catalogues Vacances, qui s'ajoutent aux promotions déjà existantes dans les catalogues Jeunesse. Les plafonds journaliers pour ces 2 secteurs ont été augmentés pour s'adapter à l'inflation actuelle. L'aide complémentaire au ski a été fortement revalorisée, mais il est vrai qu'elle ne l'avait pas été depuis 2007 lors des 3 mandats précédents.

Le nouvel investissement Vacances à Serre-Chevalier acheté cette année ne permet pas de compenser les liquidations que nous avons subies pour d'autres sociétés civiles à Tignes ou à La Plagne. Ces liquidations nous ont cependant rapporté d'importantes plus-values, qui diminuent d'autant le déficit de l'exercice 2022 et augmentera donc la réserve libre du Caes après validation par l'Assemblée Générale.

Nous proposons à l'Assemblée Générale la modification de nos statuts. Cette modification introduit la possibilité de se réunir par visioconférence lors de nos sessions du Cnas et lors des Assemblées Générales. Les réunions par visioconférences nous ont été imposées au cours de ce mandat par les confinements dus à la crise sanitaire à Covid-19, mais n'étaient pas prévues formellement dans nos statuts. Le nouveau texte, s'il est validé par l'Assemblée Générale, formalisera également la possibilité de vote à distance des résolutions, possibilité que nous avons introduite au cours de ce mandat.

Cette année est une année d'élection, et l'Assemblée Générale 2023 sera l'occasion d'une transition vers un conseil d'administration renouvelé. Je suis persuadé que la nouvelle équipe saura agir dans l'intérêt du Caes et de ses ouvrants droit.

François Coulier
Président du Caes Inserm

Bilan d'activité des secteurs

Secteur Vacances

P. Ferrari - M.C. Babron

En 2022, le budget consacré au secteur « Vacances » a été de **563 204 €**, en augmentation de 29 % par rapport à 2021.

Ce budget se répartit en 3 postes : **les Propositions catalogues Caes** (53,7 %), **les Subventions « *a posteriori* »** (37,6 %) et les **Amortissements et travaux** de notre patrimoine (8,7 %).

Propositions catalogues Caes - montant des subventions : 302 768 € pour 515 séjours, avec un nombre de séjours en augmentation et un coût supérieur de 28 % en raison de l'augmentation du coût des séjours et de l'opération Spécial COVID (35-85 %).

Subventions « a posteriori » - montant des subventions : 211 977 €, pour 711 séjours soit une diminution pour la deuxième année consécutive.

Amortissements-Travaux : 46 925 € d'amortissement des 8 mobil-homes, des parts dans des Sociétés Civiles Immobilières et des semaines en multipropriété dans des Villages de Vacances du Tourisme Social et **1 534 €** de travaux de maintenance de nos mobil-homes.

Secteur Solidarité et Handicap

S. Curtet Benitski

Ce secteur permet aux agents actifs et retraités de l'Inserm, qui doivent surmonter des difficultés financières, de bénéficier des aides suivantes :

- des prêts « Solidarité » à taux zéro de 4 200 € maximum, remboursables sur 50 mois pouvant atteindre 5 000 € remboursables sur 72 mois pour l'achat de matériel ou d'aménagements spécifiques liés à un handicap. En 2022, 24 dossiers ont été étudiés et 18 prêts accordés pour un montant de 59 300 €
- des subventions exceptionnelles à 85 % pour faciliter l'accès aux prestations proposées par le Caes (hors secteur Voyages). En 2022, les 4 dossiers étudiés ont été acceptés pour un coût de 2 262 €.

La commission se réunit dès que nécessaire et étudie les dossiers anonymisés avec la plus grande attention. Avant qu'il ne soit trop tard, prenez contact avec Sylvie Dupuy sylvie.dupuy@inserm.fr

En 2022, le secteur a mis en place le subventionnement a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs pratiqués à l'année des ouvrants droit, conjoint et enfants de plus de 21 ans à charge, en situation de handicap. Les informations concernant le secteur Solidarité et Handicap se trouvent sur notre site rubrique : Solidarité et Handicap.

Secteur Loisirs-Culture

C. Lépine

L'année 2022 a été une grande année. 582 personnes sont parties avec le secteur « Loisirs et Culture » : 168 pour des séjours reportés de 2020 et 2021 (Amsterdam, Les Lacs Italiens et La Palmyre) et 414 pour les séjours 2022. Le week end Clas à Nantes, 22 participants avec des agents nantais (26 personnes) ont découvert cette ville. Dans le cadre des festivités des 50 ans du Caes Inserm, le secteur a proposé aux agents un séjour à Londres, combiné avec la visite des studios d'Harry Potter au taux promotionnel 35 – 85 % (148 personnes : 104 adultes et 44 enfants). En association avec le secteur « Sport », nous avons proposé un séjour à Marrakech dans la continuité du trek au Maroc, également au taux promotionnel 35 – 85 % (45 personnes).

N'oublions pas la subvention festivals (153 participants) et les places d'opéra (20 participants).

Secteur Jeunesse

C. Leste-Lasserre - K. Boulanouar

En 2022, le secteur Jeunesse reprend son niveau d'avant la crise sanitaire. Budget global en 2022 de 472 973 € (468 266 € en 2019). Les actions spéciales Covid pour un montant de 41 029 € ont été prolongées en 2022 avec le maintien du taux promotionnel (35-85 %) et doublement du plafond journalier à 60 € pour les subventions de stages sans hébergement sur toute l'année.

De même, pendant l'été, les accueils en centre ou accueil de loisirs sans hébergement, les mini-séjours et mini camps ont bénéficié du plafond à 60 € /jour et du taux promotionnel. La subvention soutien scolaire a bénéficié à 140 enfants pour un montant de 35 786,72 €.

La crise sanitaire des années 2020 et 2021 a eu des conséquences importantes sur l'organisation d'activités scolaires comme les classes transplantées (108 enfants en 2022 contre 238 en 2019). Espérons que la reprise se fasse en 2023.

Secteur Retraités

N. Lacaze

« Croyez-nous pour 2022 plein de projets attendent nos amis retraités ! »

On vous le disait à la fin de notre message de l'année dernière, nous avons tenu cet engagement.

L'année 2022 a démontré votre intérêt pour les journées culturelles. Vous étiez 29 à Amiens, 17 à Médan, 14 à la maison de Rosa Bonheur et 20 pour la découverte de Poitiers. Les conférences et expositions ont également été appréciées avec 220 participations. Les randonneurs mensuels sont toujours aussi assidus, 28 cartes d'adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et 161 participations. La randonnée en étoile à Villard-de –Lans 12 participants, les dénivelés ont effrayé une partie de nos fidèles. Les activités très attendues comme la Galette avec 34 personnes, le repas annuel accompagné d'une visite a rassemblé 60 personnes ; les retrouvailles, rassemblement des agents retraités de toute la France à Théoule-Sur-Mer a permis à 56 personnes de fêter les 50 ans du Caes. A la grande soirée du 15 octobre, vous avez été très nombreux à manifester votre attachement au Caes en y participant.

Secteur Sports

O. Lefebvre

Nous avons voté au Cnas de février 2023 la création d'une nouvelle ligne budgétaire pour financer vos activités sportives mais également culturelles ou de loisirs uniquement à l'année. Les bénéfices sont nombreux pour vous : une meilleure prise en compte de vos loisirs à l'année pour vous mais également vos conjoints et vos enfants de 21 à 26 ans, une simplification également puisque vous n'avez plus qu'un seul interlocuteur le Caes, une plus grande égalité car vous aurez tous le même plafond de subventionnement enfin une amélioration de la rapidité de traitement de vos dossiers puisque toutes les démarches se feront en ligne. En conséquence les coupons sports sont abandonnés. Les demandes de dossiers doivent nous parvenir avant le 30 septembre. Vous aurez jusqu'au 15 novembre pour nous faire parvenir vos factures acquittées.

Concernant les activités collectives, le séjour familial en raquette a permis la découverte du Mont Lozère à 11 personnes, 8 agents ont participé à un séjour Marche aquatique+nordique+pédestre. Dans les activités à venir, 10 randonneront en mai dans les gorges du Verdon et 4 marcheront sur les pas de Stevenson en juin, 12 suivront un tronçon du GR 34 pour traverser la Baie du Mont St Michel en septembre. Enfin 6 sportifs confirmés feront l'ascension du Mont Blanc cet été et 14 découvriront les paysages de l'Atlas en VTT en automne.

Secteur Voyages

P. Robert

2022 : année de reprise des activités du secteur voyage ! Les voyages 2020 reportés ont enfin eu lieu pour l'Ouzbékistan, cependant le circuit prévu en Russie a été annulé au vu des évènements et une solution de remplacement a été proposée aux voyageurs au choix Egypte ou Canada. Les voyages programmés pour 2022 ont normalement eu lieu et ont permis la découverte de la Norvège fin juin début juillet, de l'Egypte et du Canada en septembre et octobre. Enfin, le voyage famille a eu lieu en Crête à la Toussaint. Les voyages Caes auront ainsi permis à 159 personnes de découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles cultures pour un coût Caes de 98 018,03 €, soit une moyenne de 616,47 €. 109 personnes, agents et ayants droit ont bénéficié de la subvention voyage autonome pour un coût moyen de 312,10 € par individu.

Secteur Communication

F. Coulier

La commission Communication est là pour assurer la meilleure diffusion des informations du Caes vers les agents actifs et retraités de l'Inserm.

Nous avons continué à optimiser nos outils de communication, grâce à des maquettes plus attractives pour nos Flashs mensuels, le Rapport des secteurs et Bilan d'activité, nos mailings réguliers, ou notre Foire-aux-Questions (FaQ) maintenant fortement enrichie. Les Flashs mensuels et le Bulletin annuel sont à présent dématérialisés. Votre espace Adhérent a été amélioré grâce à des fonctionnalités telles que des liens vers vos autres espaces Caes (site web, billetterie en ligne) ou vers notre FaQ, ou encore la possibilité de télécharger au format PDF votre fiche récapitulative.

L'année 2022 aura vu des modifications majeures de notre site web, avec une nouvelle mise en page maintenant intégrée au site Inserm Pro pour une meilleure visibilité et accessibilité de nos informations.

Secteur Comités Locaux

N. Kaniewski

L'AG 2023 du Caes en juin, marque la fin de la mandature 2019-2023 qui aura été affectée par les crises sanitaire et économique. Malgré tout, le Caes et le secteur Clas ont permis aux agents de pouvoir bénéficier, avec des taux promotionnels, d'activités collectives attractives.

Nous avons travaillé avec les élus des Bureaux Clas en étant réceptifs et constructifs à leurs demandes d'allègement de charges de travail (rapport d'activité allégé, subvention sportive et culturelle chronophage déplacée au Caes, mise en place des virements, etc.).

Les graphiques que nous vous présenterons à l'AG sur le bilan des 4 ans vous montreront l'attachement des agents à leurs Clas, au travers du nombre de participants, participations et budget dépensé.

Le lien social proposé par les Clas se traduit par les activités variées proposées Par et Pour les agents actifs et retraités ainsi qu'à leur famille.

Appliquons la devise du Caes : « Faire Ensemble ».

Rapport financier 2022

Les faits marquants de 2022 qui ont eu un impact sur le compte de résultat du Caes sont :

- La subvention de l'Inserm pour 2022 de 2 017 569 € en hausse de 14% par rapport à 2021. Cependant cette augmentation est biaisée car en 2021, l'Inserm avait amputé la subvention du Caes de 200 K€ sous couvert de crise Covid-19.
- Une forte reprise de l'activité marquée par la mise en place d'actions post Covid-19 :
  - la subvention au taux promotionnel 35-85 % des activités collectives des secteurs Loisirs-Culture, Sports et des Comités Locaux et sur certaines prestations des secteurs Vacances et Jeunesse
  - la suppression du plafond annuel de subvention, comme en 2021
- Le départ des séjours reportés de 2019 et 2020 en LC (Amsterdam, Lacs Italiens et WE la Palmyre) et Voyages (Egypte en remplacement de la Russie et l'Ouzbékistan)
- Une nouvelle billetterie en ligne Delta CE à compter du 15/10/2022
- La cession imposée d'une partie du patrimoine du Caes ; les parts sociales des SCI Club Hôtel à Tignes et à la Plagne Bellecôte pour une plus-value totale de 168 K€
- L'acquisition de parts sociales dans les SCI Club Hôtel Le Gypaete à Val Thorens, Lo Solehau à Balaruc Les Bains et Club Hôtel à Serre Chevalier pour un montant total de 65 K€
- La mise en place d'une nouvelle subvention a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs à destination des ouvrants droits, conjoint et enfants de plus de 21 ans en situation de handicap
- La fête pour les 50 ans du Caes au Pavillon Wagram avec 307 participants pour un coût de 63 K€
- L'augmentation de 68 K€ des charges salariales est liée au changement du mode de provisionnement des indemnités de départ à la retraite des salariées du Caes

Le compte de résultat au 31/12/2022 est déficitaire de 157 190 €.

Produits	2022 Budget réalisé (€)	2021 Budget réalisé (€)
Subvention Inserm	2 017 569	1 766 603
Subvention administrative	60 000	60 000
Subvention salaire prestations sociales	14 766	14 766
Loyer locaux	171 000	171 000
Fluides	22 000	22 000
Plue-value cession patrimoine Caes	168 173	45 705
Produits financiers	2 248	708
TOTAL DES PRODUITS	**2 455 756**	**2 080 782**

Charges	2022 Budget réalisé (€)	2021 Budget réalisé (€)
Salaires et charges du personnel	- 465 591	- 400 191
Dépenses obligatoires et de fonctionnement	- 157 586	- 110 807
Loyers et Charges annexes	- 174 648	- 166 053
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES	**- 797 825**	**- 677 051**
Clas	- 307 451	- 204 880
Jeunesse	- 472 973	- 303 233
Vacances	- 563 205	- 504 524
Voyages	- 151 161	- 116 202
Sports	- 59 979	- 51 987
Loisirs et Culture	- 131 558	- 19 769
Retraités	- 30 429	- 35 421
Subvention Solidarité 85 %	- 2 262	- 10 352
Billetterie Caes	- 2 287	- 15 082
Billetterie en ligne	- 27 779	- 31 200
Concours logo	- 1 950	- 3 182
50 ans du Caes	- 63 349	0
Provisions et reprises	- 738	- 372
Action spéciale Covid chèques culture et rentrée scolaire	0	- 275 838
TOTAL CHARGES SECTEURS	**- 1 815 121**	**- 1 571 298**

RESULTAT	2022 réalisé (€)	2021 réalisé (€)
= total des produits - total des charges	**- 157 190**	**- 167 566**

Réserve obligatoire	**391 720**
Réserve libre au 16/06/2022	**669 249**
Déficit 2022	**- 157 190**
Réserve libre AG 2022	**512 059**

Votes soumis à l'Assemblée Générale

1ère résolution : Approbation du rapport moral et quitus au conseil.
2ème résolution : Approbation des comptes.
3ème résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 157 190 € de l'exercice 2022 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 512 059 € au 14/06/2023 (date de l'AG).
4ème résolution : L'Assemblée Générale décide de maintenir pour 2022, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.
5ème résolution : Nomination des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023.
6ème résolution : Modifications des Statuts du Caes Inserm
L'Assemblée Générale décide à la majorité des 2/3 de modifier les statuts du Caes Inserm tel que présenté dans le document en ligne disponible sur https://tinyurl.com/3mk3st4z

Les modifications des statuts soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ont pour but principal d'inscrire formellement la possibilité de réunions du Cnas et de l'Assemblée Générale par visioconférence (articles 15 et 19). Elles permettent également de préciser les modalités de modification des statuts à l'initiative des membres de l'association (article 30) ; des corrections mineures sont aussi apportées (articles 2, 3, 11, 24, 26, 28 et 29).

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web

caes.inserm.fr

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»

CAES inserm
Faire ensemble

Mai 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
13 et 15 juin 2023
Assemblée Générale
mercredi 14 juin 2023

Ordre du jour de l'Asssemblée Générale :

8h45 - 9h15 :
Enregistrement des présents

9h15 - 12h30 :
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion

14h00 - 16h00 :
Bilan et perspectives des secteurs

Comment venir à l'Assemblée Générale

FIAP Jean Monnet - 30 rue Cabanis - 75014 Paris
Ligne 6 (Glacière) RER B (Denfert Rochereau).
Bus 21, 62, 68, 92.

Participation à l'Assemblée Générale

« Les personnels Inserm, après avis du responsable hiérarchique, bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre à l'Assemblée Générale du Caes et des Clas.
Les personnels justifient de leur présence à l'assemblée générale auprès de leur responsable hiérarchique en présentant un justificatif de présence établi par le Caes.»

Article 40 de la Convention entre l'Inserm et le Caes Inserm

Élections

Élections au Cnas du Caes Inserm

Le dépouillement des résultats des élections au Conseil d'administration du Caes a eu lieu le 17 mai dernier.
Nous remercions les **2366 agents, actifs ou retraités,** qui ont participé à ces élections et montré leur attachement au Caes.
Vous pouvez consulter le détail des résultats, ainsi que le procès verbal de ces élections sur notre site web (https://pro.inserm.fr/caes/election-des-administrateurs-du-caes)

Nombre d'électeurs	9 425
Nombre d'émargements	2 366
Taux de participation	25,10 %
Votes blancs	156
Suffrages exprimés	2 210

	Nb de votes (%)	Suffrages exprimés	Nb de sièges
Sgen-CFDT	964	43,62 %	8
SNTRS-CGT	582	26,33 %	4
SNPTES-Unsa	358	16,20 %	3
SNCS-FSU	306	13,85 %	2

Répartition des voix

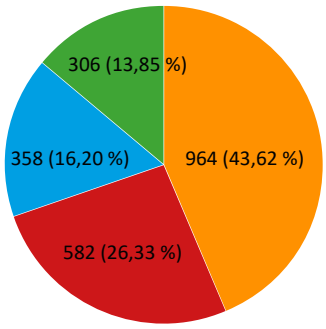

Répartition des sièges

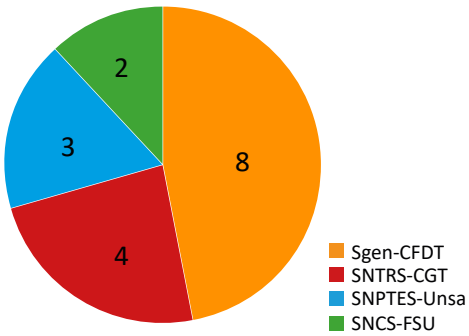

La composition du Cnas pour le mandat 2023-2027 est la suivante :

Sgen-CFDT Recherche EPST :
- Mme Sandrine Curtet Benitski
- M. Yves Martin
- Mme Nadine Kaniewski
- Mme Marie-Claude Babron
- Mme Céline Lépine
- Mme Nicole Lacaze
- M. Olivier Lefebvre
- Mme Anne-Marie Marty

SNTRS-CGT :
- M. Patrick Robert
- Mme Magalie Athenion
- M. Laurent Allart
- Mme Fatmah Debbab

SNPTES-Unsa :
- M. Stéphane Cailmail
- Mme Florence Bayeux
- M. Michel Mena

SNCS-FSU :
- M. Kader Boulanouar
- Mme Denise Laouari

Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale du Caes Inserm se tiendra en présentiel le **14 juin à 9h00 au Fiap Jean Monnet**.

Les ouvrants droit peuvent approuver les résolutions et désigner les contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023 par vote électronique dès à présent. Chaque agent a reçu par courrier électronique une invitation à voter avant le **7 juin à minuit**.

Vous n'avez pas reçu votre invitation ? Écrivez-nous à : administration.caes@inserm.fr

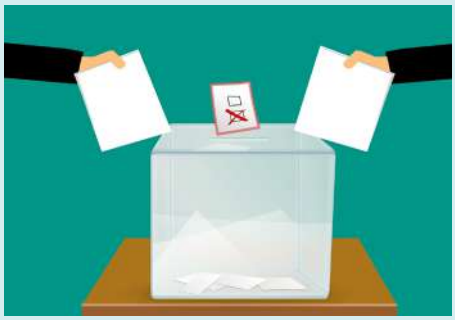

Vote des résolutions

1. Approbation du rapport moral et quitus au conseil.
2. Approbation des comptes.
3. L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 157 190 € de l'exercice 2022 à la réserve libre.
Cette réserve sera ainsi de 512 059 € au 14/06/2023 (date de l'AG).
4. L'Assemblée Générale décide de maintenir pour 2022, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.
5. Nomination des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023.
6. Modifications des Statuts du Caes Inserm
L'Assemblée Générale décide à la majorité des 2/3 de modifier les statuts du Caes Inserm tel que présentés dans le document en ligne disponible sur https://tinyurl.com/3mk3st4z

Les modifications des statuts soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ont pour but principal d'inscrire formellement la possibilité de réunions du Cnas et de l'Assemblée Générale par visioconférence (articles 15 et 19). Elles permettent également de préciser les modalités de modification des statuts à l'initiative des membres de l'association (article 30) ; des corrections mineures sont aussi apportées (articles 2, 3, 11, 24, 26, 28 et 29).

Secteur Vacances

Nouveau dans notre patrimoine

Nous venons de faire l'acquisition d'un mobile home au camping d'Eurolac à Aureilhan dans Les Landes. Parfaitement situé au bord du lac d'Aureilhan, venez profiter du beau temps en famille. Le mobile home dispose de 3 chambres et une capacité de 6 personnes. Il sera bientôt disponible à la réservation dans le catalogue Caes.

Disponibilités été 2023

Ce n'est pas trop tard pour réserver vos vacances avec le Caes.
Consultez toutes nos disponibilités sur le site du Caes :
https://pro.inserm.fr/caes/activites/vacances#disponibilites

Secteur Jeunesse

Subventions de centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ou accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Vous avez jusqu'au 30 juin pour faire parvenir votre demande de subvention ALSH/CLSH pour la période de janvier à mars 2023.

Consultez toutes les informations sur le site du Caes :
Centres de loisirs sans hébergement
Activités sportives, culturelles ou de loisirs

Formulaire d'inscription
Renseignements auprès de Valery's Sainvil : valerys.sainvil@inserm.fr

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web
caes.inserm.fr

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»

CAES inserm
Faire ensemble

Juin 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

• LOISIRS-CULTURE :
13 juillet - Nîmes, Uzès et Pont du Gard
31 octobre - Festivals (deux mois après la date du festival)

• JEUNESSE :
31 août - Activités sportives, culturelles ou de loisirs (ASCL)

• SUBVENTIONS ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS :
30 septembre

• SPORTS :
31 octobre - Stages sportifs

Édito

L'Assemblée Générale du Caes Inserm qui s'est tenue le 14 juin était un moment privilégié puisqu'elle faisait suite aux élections du Comité National d'Action Sociale de mai dernier. La nouvelle équipe du Cnas pour la mandature 2023-2027 y a été présentée. Vous trouverez dans ce flash la liste des membres de cette nouvelle équipe.

Pour ce mandat, 3 organisations syndicales ont décidé de mettre leurs forces en commun afin de faire évoluer le Caes au plus prés de vos attentes.

Nous voulons un Caes pour tous, moderne et ouvert sur l'avenir. Le Caes se veut également proche de vous grâce à l'ensemble des acteurs locaux que sont les Clas avec qui nous allons mettre en place une politique ambitieuse, volontariste et indépendante.

En ce début juillet, les vacances commencent. Le Caes propose de nombreuses possibilités d'évasion, n'hésitez pas à en profiter il reste encore quelques places disponibles.

Toute l'équipe du Caes vous souhaite un bel été et d'agréables vacances !

Patrick Robert
Président du Caes Inserm

Composition du Comité National d'Action Sociale pour la mandature 2023-2027

	Syndicat	Bureau exécutif	Responsabilité de secteur
M. Patrick Robert	SNTRS-CGT	Président	
M. Kader Boulanouar	SNCS-FSU	Vice-Président Trésorier	Co-responsable secteur Jeunesse
Mme Sandrine Curtet Benitski	SGEN-CFDT	Vice-Présidente	
M. Stéphane Cailmail	SNPTES-UNSA	Secrétaire Général	
Mme Denise Laouari	SNCS-FSU	Trésorière adjointe	Co-responsable secteur Vacances
Mme Marie-Claude Babron	SGEN-CFDT		Co-reponsable secteur Vacances
M. Yves Martin	SGEN-CFDT	Membre associé	Co-reponsable secteur Jeunesse
Mme Nicole Lacaze	SGEN-CFDT		Responsable secteur Retraités
M. Laurent Allart	SNTRS-CGT		Co-reponsable secteur Sports Reponsable secteur Loisirs-Culture
M. Olivier Lefebvre	SGEN-CFDT		Co-reponsable secteur Sports
Mme. Fatmah Debbab	SNTRS-CGT		Co-reponsable secteur Clas
Mme Florence Bonnet	SNPTES-UNSA	Membre associé	Co-reponsable secteur Clas
Mme Magalie Athenion	SNTRS-CGT	Membre associé	Responsable secteur Solidarité et Handicap
M. Michel Mena	SNPTES-UNSA		Responsable secteur Voyages
Mme Céline Lépine	SGEN-CFDT		
Mme Nadine Kaniewski	SGEN-CFDT		
Mme Anne-Marie Marty	SGEN-CFDT		

Actualités

Désignation des Contrôleurs de Gestion 2023

Les contrôleurs de gestion sont désignés lors de l'Assemblée Générale du Caes.

Les contrôleurs de gestion 2023 sont :
- Isabelle Coiffec
- Marianne Desmedt
- William Ngasamm

Les trois suppléants sont :
- Marie-Jacqueline Cherubin-Firmiez
- Frédérik De Bock
- Nicaise Commin

Le contrôleur de l'exercice 2022 désignée est : Marie-Pierre Kissikian

Secteur Loisirs-Culture

Nîmes, Uzès et Pont du Gard

Programme :

Mardi 24 octobre : Installation à votre hôtel en fin de matinée.
• 12h30 : Déjeuner au restaurant.
• 14h : Découverte de Nîmes : les Arènes, l'amphithéâtre, centre historique, la Maison Carrée, Jardins de la fontaine.
• 19h30 : Dîner à proximité de l'hôtel.

Mercredi 25 octobre :
• 9h : Départ en autocar pour Uzès à la découverte de son marché pittoresque.
• 11h : Visite du Pont du Gard.
• 12h : Déjeuner sur le site.
• 14h : Découverte des espaces muséographiques et des mémoires de garrigues. Partez pour une balade poétique au cœur de la garrigue pour comprendre comment l'homme a façonné ce paysage au fil des siècles.
• 19h30 : Dîner à proximité de l'hôtel et nuitée.

Jeudi 26 octobre :
• 10h : Rendez-vous avec votre guide pour la découverte du musée de la romanité. Le visiteur plonge au cœur de la romanité en découvrant des œuvres exceptionnelles.
• 12h30 : Déjeuner au restaurant.
Fin des prestations Caes et découverte libre de la ville.

Tarif par personne base 30 participants :
• 300 € en chambre double
• 285 € en chambre 3 ou 4 personnes
• 275 € pour un enfant (3-11ans)
Subvention sur la grille 10 %-60 % : Tarifs de 270 € à 120 €

Votre inscription doit nous parvenir avant le 13 juillet 2023.

Subvention des activités sportives, culturelles ou de loisirs

Tous les agents actifs ou retraités, leur conjoint et leurs enfants de plus de 21 ans et jusqu'à 26 ans à charge peuvent prétendre à une subvention pour une ou plusieurs activités* sportives, culturelles ou de loisirs pratiquées de façon régulière et annuelle pour la saison 2023/2024 ou de janvier à décembre 2023.

Cette subvention est calculée d'après le taux standard 10 – 60 %. Le plafond est de 250 € (il pourra être ajusté à la baisse en fonction du nombre de demandes afin de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée.
Pour les agents en situation de handicap le plafond subventionnable est de 500 € sans sélection.

Télécharger le formulaire

Les dossiers complets doivent parvenir au Caes avant le **30 septembre 2023** par courrier électronique à : subvention-slc.caes@inserm.fr

En cas de difficultés pour obtenir votre facture, vous avez jusqu'au 15 novembre 2023 pour nous l'adresser, à condition que votre dossier (sans facture) ait bien été reçu avant la date butoir du 30 septembre.

*Exception : les activités diplômantes ou les formations en ligne, le coaching sportif individuel, les activités de bien-être ou de sophrologie, la chasse ou la pêche.

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre FAQ

CAES inserm
Faire ensemble

Juillet 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

• LOISIRS-CULTURE :
31 octobre - Festivals (deux mois après la date du festival)

• SUBVENTIONS ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS :
30 septembre (pour les ouvrants droit le conjoint et enfants entre 21 et 26 ans)

• SPORTS :
31 octobre - Stages sportifs

Édito

Bel été !

L'été est arrivé et avec lui les vacances pour beaucoup d'agents Inserm, l'équipe du Caes vous souhaite des belles vacances. Nous restons à votre disposition durant toute la période estivale, nos locaux sont ouverts sur rendez-vous auprès de la gestionnaire du secteur concerné.
Pour tous ceux qui ont demandé des subventions *a posteriori* n'oubliez pas de garder vos justificatifs.

L'équipe du Caes Inserm

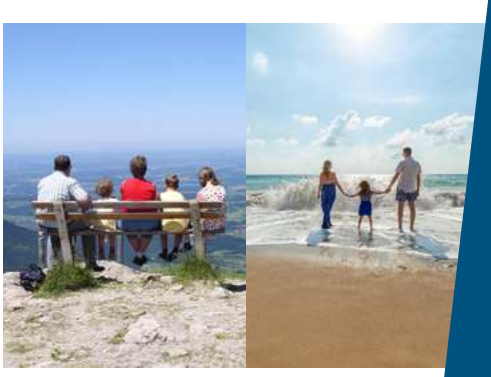

Propositions du secteur Jeunesse pour les vacances d'automne 2023

Pour les prochaines vacances scolaires d'automne, le secteur Jeunesse vous propose une sélection de 36 séjours pour vos enfants de 4 à 17 ans.
Les thématiques de ces propositions sont très variées, on peut y trouver :

- des vacances **à la carte**
- des activités **aquatiques**
- des activités **artistiques**
- des vacances **frissonnantes**
- des vacances studieuses et récréatives avec des **séjours linguistiques**
- des **multi-activités** au sein du même séjour
- des séjours **nature & animaux**
- des activités **sportives**

L'organisateur du séjour peut assurer le transport de votre enfant jusqu'au lieu du séjour choisi, départ possible depuis 18 villes.

Les coûts des séjours sont très attractifs, certains sont subventionnés entre 35 % et 85 % selon votre QF, notamment deux séjours linguistiques au Royaume-Uni, un séjour équitation (pour les 4-16 ans), quatre séjours multi-activités qui couvrent tous les âges de 4 à 17 ans.
Comme vous pouvez le constater, les plus jeunes (à partir de 4 ans) n'ont pas été oubliés dans nos propositions.

Le reste à charge pour les parents varie de 70,50 € à 647,20 € par enfant en fonction des revenus.
L'inscription est ouverte jusqu'au lundi 19 septembre.

Consultez notre catalogue en ligne, vous y trouverez très certainement un séjour qui vous satisfera et qui plaira à votre (vos) enfant(s).

Actualités

Les Commissions du Caes

Dans le cadre d'une politique d'ouverture des instances du Caes à tous les ouvrants droit, nous souhaitons élargir nos commissions à toute personne motivée pour y apporter son expertise, ses envies, ses besoins... Cette ouverture permettra au Caes de proposer des actions au plus près des demandes des agents.

Participer à une ou plusieurs commissions.

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes vous accompagne cet été dans vos activités de loisirs. Consultez toutes les propositions.
www.billetteriecaes.fr

CAES inserm
Faire ensemble

Août 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

- **LOISIRS-CULTURE :**
31 octobre - Festivals (deux mois après la date du festival)
- **SUBVENTIONS ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS :**
30 septembre
- **SPORTS :**
31 octobre - Stages sportifs

Édito

L'heure de la rentrée est arrivée pour un grand nombre d'entre vous. Il est déjà temps de penser à vos prochaines vacances d'hiver et de printemps.

La nouvelle équipe du secteur Vacances a travaillé cet été pour vous proposer des séjours de décembre à mai, avec des destinations très variées, de multiples types d'hébergement et différentes formules.

Dans nos deux catalogues, hiver et printemps, vous retrouverez les destinations que vous avez plébiscitées, et découvrirez de nouvelles destinations, qui sauront satisfaire amateurs de glisse, de raquettes, voire de bord de mer ou pourquoi pas ? Guadeloupe ou Martinique.

Comme d'habitude, vous retrouverez dans les pages de notre catalogue la description des lieux, de l'hébergement, des services et des activités proposées incluses ou pas.

Pour cet hiver, nous vous proposons un séjour à taux promotionnel (35-85 %) dans la résidence «Les Flocons Verts» de Ternelia en pension complète aux Carroz-d'Arâches (Haute-Savoie). Au printemps, direction la Bretagne à Perros-Guirrec (Côtes d'Armor) en location dans la résidence «Les 7 Iles» de Goélia.

Secteur Vacances

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Alors consultez vite nos catalogues par destination disponibles sur le site du Caes

Marie-Claude Babron et Denise Laouari, co-responsables du secteur Vacances
Monique Le Sanne, Minh Marrache et Sabrina Younes, gestionnaires du secteur

Actualités

Les Commissions du Caes

Dans le cadre d'une politique d'ouverture des instances du Caes à tous les ouvrants droit, nous souhaitons élargir nos commissions à toute personne motivée pour y apporter son expertise, ses envies, ses besoins... Cette ouverture permettra au Caes de proposer des actions au plus près des demandes des agents.

Participer à une ou plusieurs commissions.

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes vous accompagne cet été dans vos activités de loisirs. Consultez toutes les propositions.
www.billetteriecaes.fr

Le secteur Vacances

Le secteur Vacances a pour objectif de vous proposer des solutions adaptées à votre famille, à vos goûts, à vos choix de destinations et à votre budget, pour vous permettre de partir en vacances.

Vous avez plusieurs possibilités de solliciter le Caes en trouvant le séjour qui vous convient :

- dans nos catalogues (Hiver, Printemps ou été)
- auprès des partenaires agréés par le Caes qui vous accordent des réductions, et grâce auxquels vous pouvez bénéficier en plus de subventions a posteriori. La liste est disponible sur votre espace adhérent.
- dans les résidences hôtelières partenaires
- sur la billetterie en ligne du Caes

Toutes les modalités d'inscription sont à retrouver sur le site du Caes, Activité Vacances !

Secteur Vacances

Connaissez-vous les règles de subvention ?

- Nombre de jours subventionnés limité à 30 par an pour tout le secteur vacances par ayant droit.
- Catalogues
  - Inscriptions avant la date butoir
  - Réponse 3 semaines après la date butoir
- Résidences hôtelières
  - Minimum 2 nuits et maximum 4 nuits,
  - limité à 10 nuits par an
- Subventions a posteriori
  - Auprès de partenaires agréés (code avantage)
  - Minimum 2 nuits consécutives
  - Dossier à établir 8 jours avant le départ

Le patrimoine Caes

Depuis 1975, le Caes possède des parts dans des villages du tourisme social. Plus tard, le Cnas a décidé d'investir dans des Sociétés Civiles Immobilières, essentiellement à la montagne, puis a diversifié son patrimoine avec l'acquisition de mobil-homes dans des villages de vacances, en bord de mer. A ce jour, le patrimoine du Caes s'élève à 9 mobil homes en location, dont un avec accès PMR, 4 séjours en pension complète et 4 séjours en gîtes dans des villages de vacances, ainsi que 12 appartements en multi propriétés.
Ces destinations sont signalées dans notre catalogue par le logo «Patrimoine Caes».

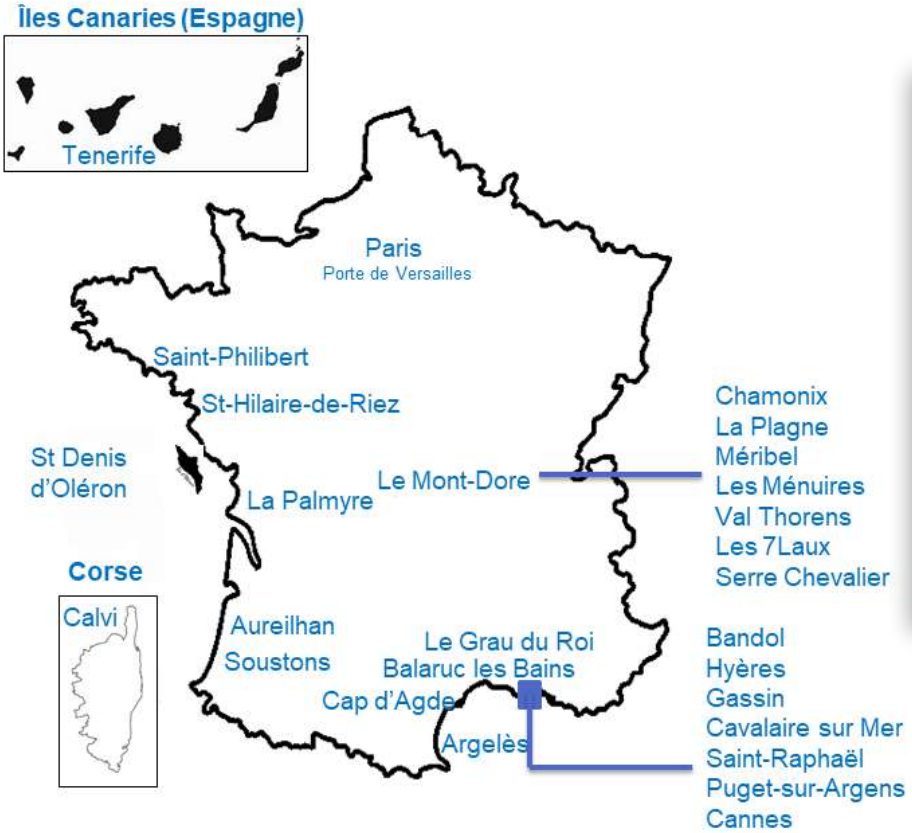

Découvrez toutes les destinations, leur description et les tarifs avant subvention
sur le catalogue Hiver 2023-2024.

Date limite de réception
Mercredi 11 octobre 2023

Pensez à mettre à jour votre fiche agent 2024.
Réponse 3 semaines après la date butoir.

Renseignements et inscriptions
auprès de **Monique Lesanne** :
01 82 53 34 35 / Teams
vacances.caes@inserm.fr /
monique.lesanne@inserm.fr

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre FAQ

Pour plus d'information et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Votre subvention»
Caes Inserm - 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICÊTRE

CAES inserm
Faire ensemble

Septembre 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

• LOISIRS-CULTURE :
31 octobre - Festivals (deux mois après la date du festival)
10 décembre - Abonnement culturel

• SPORTS :
31 octobre - Stages sportifs

• VACANCES :
11 octobre - Séjours hiver
9 janvier - Séjours printemps

• VOYAGES :
13 novembre - Voyages Caes
3 décembre - Voyages autonomes

• RETRAITÉS :
17 octobre - Randonnée portes ouvertes

Actualités

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes fête le 15 octobre son premier anniversaire avec le prestataire Delta CE.
Cette prestation du Caes vous permet à tous les ouvrants droit du Caes Inserm d'acheter ses billets cinéma, musées, parcs d'attractions et autres loisirs dans toute la France.

Connectez-vous

Si vous êtes **retraité** assurez vous d'être inscrit au fichier retraités pour avoir accès à la billetterie en ligne.

Pour votre **première connexion**, écrivez-nous à billetterie.caes@inserm.fr et on vous fournira votre mot de passe.

Édito

Après avoir affronté la période de la rentrée, le Caes vous propose de vous évader, en vous présentant son programme pour les voyages qui seront organisés en 2024.

Du 15 au 26 mai 2024, c'est un périple à travers le **Vietnam**, d'Hanoi au Nord jusqu'à Hô Chi Minh-Ville, l'ancienne Saigon, au Sud. Vous découvrirez toutes les facettes du pays du dragon, de ses villes tumultueuses aux campagnes bordées de rivières à perte de vue, avec même une croisière dans la baie d'Halong à bord d'une jonque.

Également du 3 au 10 juin 2024, nous vous proposons un circuit en **Grèce** à travers les îles des Cyclades, où vous pourrez vous promener au milieu des fameuses maisons aux murs blancs de Santorin, naviguer entre les différentes îles telle la fameuse Mykonos, avant de terminer votre séjour à Athènes, où vous pourrez admirer les vestiges les plus prestigieux de l'antiquité grecque.

Cette année, le voyage famille nous amènera sur les plages paradisiaques du **Cap-Vert** à la Toussaint, du 20 au 27 octobre 2024.Dans un hôtel 5 étoiles, vous pourrez vous détendre au soleil et profiter des activités proposées.

Enfin, du 20 au 28 novembre 2024 c'est au **Japon** que vous pourrez vous rendre.De Tokyo à Osaka, en passant par Kyoto, vous découvrirez toutes les merveilles du pays du soleil levant.

Une nuit en Ryokan (auberge traditionnelle japonaise) avec l'accès à un Onsen (bain thermal japonais) au abord du Mont Fuji est prévue.

Secteur Voyages

Des plus beaux temples et sanctuaires du Japon, à la frénésie du quartier de Shibuya et son célèbre passage piéton, vous découvrirez toutes les facettes du Japon, entre tradition et modernité.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 13 novembre 2023.

Pour ceux qui voyagent de leur côté, le Caes propose la **subvention voyages autonomes**, qui permet de subventionner une partie du prix du billet d'avion aller-retour pour toutes les destinations, en dehors de la France métropolitaine, et dans la limite d'un plafond de 700 € par personne (ouvrant droit et ayant droit). Pour ces voyages, la préinscription est obligatoire et se fait uniquement via le site internet du Caes.

Pour l'année 2024, le voyage devra impérativement débuter entre les 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 décembre 2023 à 23h59.

En vous souhaitant d'heureux voyages, qui vous laisseront des merveilleux souvenirs impérissables.

Michel Mena
Responsable du secteur Voyages.

VOYAGES AUTONOMES

Les inscriptions aux voyages autonomes sont ouvertes !

Vous avez un projet de voyage ? Tentez la subvention ! Pour les agents qui souhaitent organiser un voyage «en autonomie», le Caes Inserm subventionne le billet d'avion (aller/retour) dans tous les pays étrangers ainsi que dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

La subvention est calculée sur le montant de votre billet plafonné à 700 € par personne, pour un séjour de 7 nuits minimum.

Les préinscriptions se font sur le site du Caes **jusqu'au 3 décembre**. Une pré-selection des dossiers sera ensuite effectuée selon nos critères habituels (jamais bénéficié d'une subvention avec le secteur voyage, quotient familial).

SECTEUR VOYAGES

LA GRECE - LES CYCLADES
Du 3 au 10 juin 2024

Composé de 250 îles et îlots, l'archipel des Cyclades ets l'un des plus beaux de la Méditerranée. Seules 24 îles sont habitées. Leur nom vient du cercle qu'elles forment autour du Délos, l'île sacrée aujourd'hui classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Comme une fine poussière blanche sur les flots, les Cyclades composent un nome au sein des îles de la mer Egée méridionale. Dans ces îles arides, la beauté va à l'essentiel et les villages à la blancheur éclatante inscrivent leurs lignes pures dans la roche ocre des falaises ou des montagnes.

LE JAPON
Du 20 au 28 novembre 2024

De Kyoto, l'ancienne capitale renfermant les plus fabuleux trésors du pays classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, au somptueux panorama offert par le Mont Fuji, jusqu'à l'effervescence de Tokyo, ce programme vous offrira une belle découverte d'un pays qui allie à merveille tradition et modernité.

LE CAP VERT
Du 20 au 27 octobre 2024

Que vous partiez en vacances en famille, entre amis le Riu Funana vous apporte tout ce dont vous avez besoin pour réaliser les vacances de vos rêves sous le soleil. Dans ce complexe fantastique de l'île de Sal au Cap-Vert, l'organisation des loisirs est un art. L'équipe d'animateurs s'occupe des enfants pendant que vous commandez une boisson bien fraîche au bar de la piscine.

Imaginez-vous en train de flâner entouré de palmiers jusqu'à la plage de sable et ce doux contact pour vos pieds nus. Tout est possible, rien n'est obligatoire. La plage est accessible par le sentier de sable (à 300 m à pied).

LE VIETNAM
Du 15 au 26 mai 2024

Avec plus de 1 000 sites historiques, géographiques, culturels et architecturaux répertoriés, le Vietnam vous invite à venir découvrir ses beautés et ses vestiges témoignant d'un riche et long passé. Parmi eux, la Baie d'Halong, la vieille cité de Hue et le petit port de Hoi An ont reçu le titre de Patrimoine Mondial de l'Humanité décerné par l'UNESCO.

Le Vietnam est synonyme de charme, de tradition, d'insolite… Vous serez plongés au cœur de l'Asie telle qu'on se l'imagine avec sa vie grouillante sur les trottoirs, ses marchés plein de victuailles, ses odeurs et ses parfums indéfinissables mais aussi ses superbes plages encore sauvages, ses palais à l'architecture typique, ses paysages de rizières inondées sous un soleil tropical…

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre FAQ

CAES inserm
Faire ensemble

Octobre 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

- **LOISIRS-CULTURE :**
10 décembre - Abonnement culturel
- **VACANCES :**
9 janvier - Séjours printemps
- **VOYAGES :**
13 novembre - Voyages Caes
3 décembre - Voyages autonomes

ABONNEMENT CULTUREL 2023/2024

Un abonnement culturel est subventionné pour la saison 2023/2024. Il concerne chaque ouvrant droit et ayant droit. La subvention est calculée sur un montant plafond de 80 € par personne avec le taux standard 10 % - 60 %.
Cette subvention s'applique à un abonnement annuel dans : un musée, un théâtre, un opéra ou un espace culturel. L'abonnement doit être nominatif (vous, conjoint(e) et/ou enfant) et pour une durée d'un an. Vous pouvez cumuler plusieurs abonnements dans la limite des 80 € par personne.

CE QUI N'EST PAS ACCEPTÉ : Les abonnements annuels de salle de cinéma, de parc d'attraction, un zoo, le suivi de cours, une adhésion pour la pratique d'une activité.

Vous avez jusqu'au 10 décembre 2023 pour envoyer votre demande complète. Aucune relance de documents ne sera effectuée, les dossiers non complets ne seront pas traités. Votre fiche agent 2024 doit être à jour.

Plus d'informations

Actualités

Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes a fêté le 15 octobre son premier anniversaire avec le prestataire Delta CE.
Cette prestation du Caes permet à tous les ouvrants droit du Caes Inserm d'acheter ses billets cinéma, musées, parcs d'attractions et autres loisirs dans toute la France.

Connectez-vous

Si vous êtes **retraité** assurez vous d'être inscrit au fichier retraités pour avoir accès à la billetterie en ligne.

Pour votre **première connexion**, écrivez-nous à billetterie.caes@inserm.fr et on vous fournira votre mot de passe.

VOYAGES 2024

Les inscriptions aux voyages autonomes sont ouvertes !

Vous avez un projet de voyage ?
Tentez la subvention ! Pour les agents qui souhaitent organiser un voyage «en autonomie», le Caes Inserm subventionne le billet d'avion (aller/retour) dans tous les pays étrangers ainsi que dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.
La subvention est calculée sur le montant de votre billet plafonné à 700 € par personne, pour un séjour de 7 nuits minimum.

Les préinscriptions se font sur le site du Caes **jusqu'au 3 décembre**. Une pré-selection des dossiers sera ensuite effectuée selon nos critères habituels (jamais bénéficié d'une subvention avec le secteur voyage, quotient familial).

CAES inserm
Faire ensemble

Novembre 2023

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
6, 7 et 8 février 2024

Dates limites d'inscription :

• LOISIRS-CULTURE :
10 décembre - Abonnements culturels

• VACANCES :
9 janvier - Séjours printemps

• RETRAITÉS :
15 janvier - Retrouvailles en Ardèche
15 janvier - Randonnée en étoile dans le Jura

• JEUNESSE :
31 décembre - Subvention compétitions sportives

Cnas de novembre

Changements dans la composition du Cnas

Éric Lecocq (SNTRS-CGT) rejoint les élus du Cnas pour remplacer Laurent Allart, démissionaire. Céline Lépine aura la responsabilité du secteur Loisirs-Culture.

C'est nouveau

• Arrêt du catalogue du secteur Jeunesse pour le printemps. Maintien des séjours *a posteriori* pour cette période.
• Retour de la subvention soutien scolaire en 2024.
•Augmentation du plafond de la subvention ASCL (activités sportives, culturelles et de loisirs) à 330€/enfant/an.
• Augmentation à 120 € (contre 80 €) de la subvention abonnement culturel.
• Les Clas peuvent dorénavant proposer des billets non datés subventionnés.
• Élargissement de la prise en compte du handicap au Caes (voir ci-dessous).
• Les voyages autonomes s'élargissent au train (y compris carte InterRail), bateau et bus avec un plafond porté à 800 €.

Actualités

Fiche Agent 2024

Si vous souhaitez connaître votre taux de subvention pour l'année 2024, vous avez une calculatrice à disposition sur notre site. Toutes les informations sur le calcul de vos subventions.

Vous souhaitez faire une demande de subvention ? Vous pouvez remplir votre fiche agent sur votre espace adhérent.

Si vous êtes nouveau à l'Inserm et que vous souhaitez faire une demande de subvention, rendez-vous sur l'espace adhérent pour remplir votre inscription en ligne. Une foire aux questions est disponible sur notre site pour vous aider.

Vacances d'hiver

Envie d'une escapade pendant les fêtes de fin d'année ?

Pour partir avec le Caes vous avez plusieurs possibilités :

• Le catalogue d'hiver
Consultez les disponibilités sur notre site et choisissez entre partir à la mer et partir à la montagne.

• Subvention *a posteriori* auprès des partenaires agréés
Pour vous inscrire, choisissez votre séjour auprès de l'un de nos prestataires agréés, réservez et envoyez-nous votre demande de subvention au plus tard 8 jours avant le départ. À votre retour, adressez-nous votre attestation de séjour et nous pourrons traiter votre demande.
En cas de besoin vous pouvez demander une avance de la subvention.

Secteur Solidarité et Handicap

Aides spécifiques liées au handicap

Si vous ou un de vos ayants-droit est en situation de handicap, le Caes vous accorde des aides supplémentaires. Pour prendre en compte votre situation, nous vous demandons de nous fournir, lors de la création ou de la mise à jour de la fiche agent, le document qui permet de justifier de votre situation.

Quels sont les documents possibles ?

• La notification RQTH (Reconnaissance de travailleur handicapé).
• Toutes les notifications de la MDPH. Le récépissé de dépôt de dossier MDPH pour les demandes de renouvellement.
• La notification OETH.
• Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 %.
•Le titre de pensionné militaire d'invalidité ou de victime de guerre.
• La copie de votre CMI (Carte de mobilité inclusion).
• La notification PPS (Projet personnalisé de scolarisation).
• L'attestation de l'assurance maladie attestant un taux d'incapacité permanente supérieur à 50 %.
• L'attestation de l'AAH (Allocation adulte handicapé).
• L'attestation de la pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain.
• Les titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Quelles sont les aides supplémentaires ?

• Prêt solidarité pour financer du matériel ou des aménagements spécifiques (rampe de douche, appareils auditifs, monte escalier…) 5 000 € sur 72 mois.
• 1/2 part supplémentaire pour calculer le quotient familial du Caes.
• Suppression du plafond annuel de subvention.
• Les enfants en situation de handicap restent ayants droit tant qu'ils sont à charge fiscalement.
• Secteur Jeunesse : subvention *a posteriori* au taux majoré 20 – 70 % pour les séjours livres avec hébergement, hors catalogue.
• Secteur Vacances : subvention *a posteriori* quel que soit le prestataire. (Maintien du plafond journalier).
• Suppression du plafond journalier pour les séjours proposés sur le catalogue Caes. Subvention *a posteriori* des prestations de l'association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh).
• Subvention *a posteriori* pour des activités sportives, culturelles et de loisirs, le plafond étant de 500 € pour la personne en situation de handicap.

Si, en raison d'un handicap, vous hésitez à vous inscrire à une activité proposée par un secteur, le Caes fera son possible pour vous permettre d'y participer dans les meilleures conditions. En cas de nécessité, une personne extérieure peut vous accompagner lors de votre activité ou de votre séjour.

Aide complémentaire au ski pour les enfants

Le Caes propose une aide complémentaire à l'activité ski, **pour les jeunes de 3 à 20 ans** partant à la montagne en hiver lors d'un séjour subventionné par le Caes. Cette aide est versée après le règlement d'un séjour proposé par le Caes, ou avec la subvention *a posteriori* d'un séjour dans un organisme agréé.

• **La subvention est attribuée aux agents sous conditions de ressources** (quotient familial inférieur à un certain montant revalorisé chaque année, 15 778 € en 2023).
• Son montant varie entre 50 et 115 € en fonction de votre quotient familial.
• Elle est versée au maximum tous les deux ans.
• Les agents n'ont pas à présenter de justificatif.
• Elle ne peut pas être versée en déduction du solde de la facture du séjour.

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre FAQ

Pour plus d'informations et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique «Calcul de votre subvention»
Caes Inserm - 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICÊTRE

CAES inserm
Faire ensemble

Décembre 2023

Retrouvez toutes nos activités ainsi que les formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

• • •

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain Cnas :
6, 7 et 8 février 2024

Dates limites d'inscription :

• VACANCES :
9 janvier - Séjours printemps
1 mars - Séjours Calvi, Soustons, La Palmyre, Balaruc-les-Bains, Le Mont-Dore, Chamonix, Prapoutel Les Sept Laux.
Séjours Club : Croatie et Sicile.
20 mars - Séjours été

• RETRAITÉS :
15 janvier - Retrouvailles en Ardèche
15 janvier - Randonnée en étoile dans le Jura

Secteur Vacances

Les jours rallongent et nous vous invitons à rêver à la douceur du printemps et à la chaleur de l'été en consultant nos catalogues. Il est encore temps de vous inscrire aux séjours que vous découvrirez dans notre **catalogue Printemps 2024** pour profiter des dernières neiges en montagne ou des premiers bains à la mer.

Dans notre **catalogue Eté 2024**, vous découvrirez un large choix de destinations, aussi bien sur la côte Atlantique qu'au bord de la Méditerranée, sans oublier la montagne pour les amoureux des sommets, ou la campagne, destinations pour lesquelles nous vous proposons différents types d'hébergements : appartements, maisons, mobile homes, …

Envie d'ailleurs ? Espagne ou Italie ? Pourquoi pas encore plus loin ! La Guadeloupe et la Martinique sauront vous enchanter. Cette année, nous vous proposons aussi un séjour à la Réunion.

Pour que vos vacances collent au mieux à vos souhaits, vous pourrez opter pour des séjours en location seule, en demi-pension ou en pension complète. Et pour les adeptes des séjours club « tout-compris », cette année direction la Croatie ou la Sicile.

Inscrivez-vous jusqu'au 1er mars pour les séjours à Calvi, Soustons, La Palmyre, Balaruc-les-Bains, Le Mont-Dore, Chamonix, Prapoutel Les Sept Laux, ainsi que les séjours club en Croatie et Sicile. Incriptions jusqu'au 20 mars pour le catalogue été.

Retrouvez toutes les propositions, leur description et les tarifs avant subvention dans la rubrique Vacances sur le site du Caes. Réponses environ 2 semaines après les dates butoirs.

Marie-Claude Babron et Denise Laouari
Les élues responsables du secteur
Monique Le Sanne, Minh Marrrache et Sabrina Younes
Gestionnaires

Actualités

Fiche Agent 2024

Si vous souhaitez connaître votre taux de subvention pour l'année 2024, vous avez une calculatrice à disposition sur notre site. Toutes les informations sur le calcul de vos subventions.

Vous souhaitez faire une demande de subvention ? Vous pouvez remplir votre fiche agent sur votre espace adhérent.

Si vous êtes nouveau à l'Inserm et que vous souhaitez faire une demande de subvention, rendez-vous sur l'espace adhérent pour remplir votre inscription en ligne. Une foire aux questions est disponible sur notre site pour vous aider.

Toujours nos séjours à taux promotionnel (35-85 %)

Ce printemps, découvrez Perros-Guirec et sa Côte de Granit Rose à la résidence Goélia « Les 7 Iles ». Cet été, destination l'Atlantique, ses vagues et ses pinèdes au camping « Lou Pignada » à Messanges.

Ou explorez le Cap d'Agde, le Mont Saint-Loup et le Canal du Midi dans notre mobile home (un des mobile homes du patrimoine Caes) au camping « La pinède ».

Vous préférez choisir votre destination ?

Pas de problème, les subventions *a posteriori* sont faites pour vous ! Choisissez votre séjour chez un de nos partenaires agréés et envoyez votre dossier au moins 8 jours avant votre départ. Toutes les informations.

Notez que la facture devra être établie au nom de l'organisme hébergeur. En effet, les règles récentes imposées par l'URSSAF ne nous permettent pas de subventionner un séjour utilisant les plates-formes de réservation telles que *AirBnB, Abritel, Booking.com* et autres.

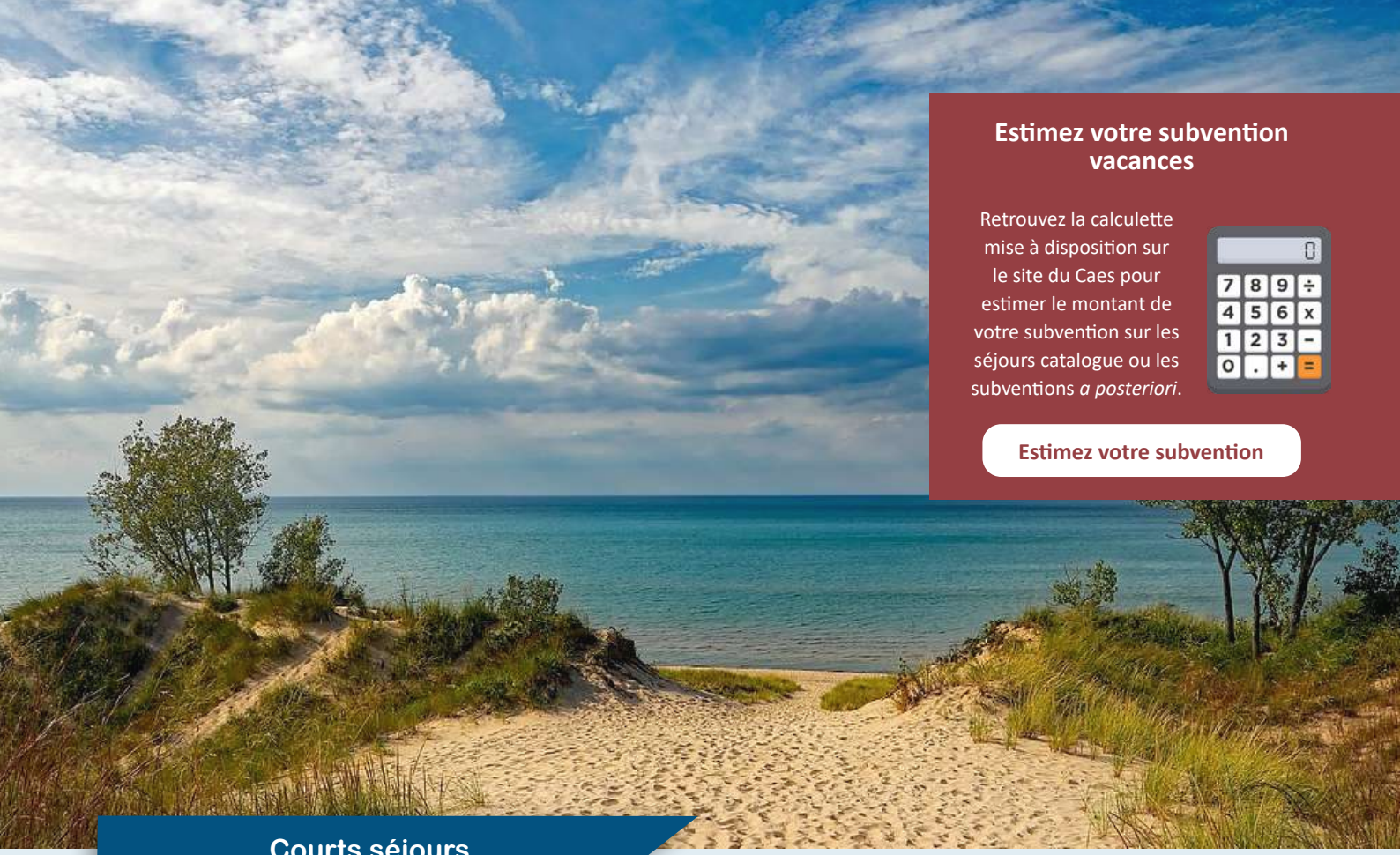

Estimez votre subvention vacances

Retrouvez la calculette mise à disposition sur le site du Caes pour estimer le montant de votre subvention sur les séjours catalogue ou les subventions *a posteriori*.

Estimez votre subvention

Courts séjours

N'oubliez pas lors des week-ends de printemps et hors des vacances scolaires, les courts séjours dans nos résidences à Cannes et Saint-Raphaël et dans nos mobile homes en Bretagne à Saint-Philibert, en Vendée à Saint-Hilaire-de-Riez, sur l'île d'Oléron à Saint-Denis d'Oléron, dans l'Hérault à Agde, dans le Gard au Grau-du-Roi, dans le Var à Gassin et Puget-sur-Argens, dans les Pyrénées Orientales à Argelès-sur-Mer au tarif forfaitaire de 180 €, pour 3 nuits, avant subvention.
Sans oublier les Week-ends ou des Mid-Weeks à Paris, Porte de Versailles à la résidence Pierre & Vacances au prix de 200 à 300 € selon la période.

Résidences hôtelières

N'oubliez pas la subvention des séjours en résidences hôtelières dans de nombreuses villes de France et d'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni…).
Vous connaissiez déjà nos 2 partenaires, Adagio et Citadines. Découvrez le nouveau partenaire Odalys City !
Ces 3 enseignes sont présentes dans de nombreuses villes de France et d'Europe.
Le Caes vous propose de réserver à prix compétitif dans ces résidences hôtelières pour un minimum de 2 nuits et un maximum de 4 nuits subventionnées au taux standard 10-60 %.
Vous trouverez tous les renseignements utiles sur notre site.

Billetterie en ligne : billetteriecaes.fr

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)
Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web :

caes.inserm.fr

Des questions ? Consultez notre FAQ

Pour plus d'informations et calculer votre taux de subvention : caes.inserm.fr Rubrique « Calcul de votre subvention »
Caes Inserm - 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICÊTRE